

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/08/2022

Dossier complet le :

30/08/2022

N° d'enregistrement :

F-075-22-C-0119

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement et valorisation de la Lette du Vivier, Biscarrosse (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Office National des Forêts - Agence Landes Nord Aquitaine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Éric Constantin

RCS / SIRET

6 6 2 0 4 3 1 1 6 0 1 1 0 7

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Tous travaux, ouvrages ou aménagements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet présenté a pour ambition d'apporter un complément aux équipements du Plan Plage Nature du Vivier réalisés en 2017. Il poursuit la promenade sur le site exceptionnel de la lette du Vivier en créant une boucle piétonne grâce à la poursuite du platelage bois.

Le projet comprendra :

- La suppression de la clôture ursus existante sur 520 ml
- La prolongation du platelage bois sur 520 ml
- La création de deux zones de contemplation sur le platelage déjà existant : plateforme sur caillebotis plus larges permettant la contemplation de la lette et des zones humides Natura 2000 de 10m² chacune
- La pose de panneaux informatifs et de sensibilisation aux enjeux environnementaux : 2 portes d'entrée, 10 visuels de jalonnements
- La pose d'un râtelier vélos à l'entrée Sud du platelage pour accompagner l'interdiction de circuler sur le platelage aux cyclistes (entrée nord déjà équipée).

4.2 Objectifs du projet

- Permettre une déambulation du public facilitée du parking vers la plage et des stationnements vélos vers la plage sur un lieu remarquable
- Protéger et préserver la lette du Vivier des cheminements éparses tout en permettant aux espèces remarquables présentes à proximité de se développer
- Sensibiliser le public des plages et en balade aux enjeux environnementaux : site Natura 2000 de la lette du Vivier, problématique des déchets en milieux naturels, les espèces protégées ...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1) Suppression de la clôture ursus existante sur l'emprise du platelage à créer, dépose et évacuation

2) Création du nouveau platelage en bois sur pilotis :

- Piquetage de l'emprise du platelage et préparation des plans d'exécution (selon plans d'architecte établis en 2017)

Pour information, le terrassement n'est pas nécessaire car l'emprise est existante et utilisée actuellement comme accès plage piéton. Ainsi, aucun bouleversement des sols et des habitats ne sera induit.

- Mise en œuvre d'un platelage en lames de pin traité classé IV, pieux en châtaignier enfoncé d'1 m.

La hauteur sera d'environ 50cm et à définir en fonction des reliefs naturels. Un garde-corps de 100cm sera installé sur les portions supérieures à 60cm de haut par rapport au terrain naturel. La version basse accueillera un garde corps d'une hauteur relative de 36cm. La largeur est définie à 1m20.

3) Agrandissement du platelage existant par la création de deux plateformes sur caillebotis de 10m² chacune : mise en œuvre de la plateforme en lames de pin dont la hauteur est à définir en fonction du platelage existant et du terrain naturel et création d'un garde-corps à hauteur 1m.

4) Pose de mobiliers d'accueil et de sensibilisation

- Elaboration des contenus RIS (Renseignements - Informations - Services)

- Pose de 10 bornes de jalonnements (visuels pictogramme) et de 2 portes d'entrée avec panneaux triptyques informatifs et de sensibilisation aux enjeux environnementaux

- Pose d'un râtelier à vélos (éléments doubles en bois type ratelier)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau platelage sera utilisé par un public piéton comme accès plage ainsi que comme sentier de balade et de découverte du milieu remarquable de la lette du Vivier.

L'entretien de ce dispositif est prévu dans le cadre des programmes annuels d'entretien plan plage dont l'ONF et la commune de Biscarrosse ont la charge.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Passage en CDNPS
- Notice d'incidence Natura 2000
- Mise à disposition du publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création du platelage	570 ml
Suppression de la cloture ursu existante	570 ml
Création des plateformes supplémentaires	2 x 10m ²
Panneaux	12 u
Rack vélo	1 u (u = unité)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Plan Plage du Vivier,
40600, Biscarrosse**Coordonnées géographiques¹**Long. 1 ° 15 ' 3 " 834 Lat. 44 ° 27 ' 24 " 174

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1 ° 14 ' 59 " 19 Lat. 44 ° 27 ' 19 " 202

Point d'arrivée :

Long. 1 ° 15 ' 8 " 755 Lat. 44 ° 27 ' 30 " 902

Communes traversées :

Biscarrosse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : "Dunes littorales du banc de pineau à l'Adour" (720002372)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Biscarrosse
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est couverte par un arrêté préfectoral du 26 mai 2020 de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits du voisinage
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne fait pas l'objet d'une délimitation RAMSAR néanmoins des mares créées dans le cadre de Natura 2000 sont présentes (cf. Annexe n°7)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques industriels - effet thermique - effet toxique approuvé le 08/10/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Biscarrosse sur lequel s'étend les sites inscrits des Etangs Landais
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site des "Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage" (FR7200710)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés en amont du projet. Aucune espèce n'est présente sur l'emprise du projet. Le projet emprunte un sentier piéton existant à sable nu traversant l'habitat protégé de la dune grise. Cette création sur pilotis pourra permettre dans les années à venir un développement de l'habitat dune grise en dessous et de part et d'autres du platelage. Le projet évite aussi toutes dégradations ou destructions de la faune et la flore et se veut vertueux pour la préserver et permettre son développement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en site Natura 2000, les aménagements proposés évitent les espèces ou habitats patrimoniaux et tendent même à permettre le développement des espèces et habitats à proximité. Un avis technique a été demandé à l'animatrice du site Natura 2000. Elle émet un avis favorable au projet (annexe n°8).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espace dunaire sur sentier piéton déjà existant
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une continuité de platelage aura un impact très limité voir inexistant sur les perceptions paysagères du site. Le choix des matériaux et l'itinéraire technique sera le même que celui du platelage déjà existant créé en 2017.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de l'accès plage allant du bourg à la plage du Vivier sera modifiée puisque les aménagements seront améliorés. L'équipement en place est une clôture ursus permettant de mettre en défend le milieu remarquable de la lette du Vivier en laissant un accès au public. Le futur équipement sera un platelage sur pillotis, facilitant la marche d'accès à la plage tout en permettant le développement d'espèces en dessous et à proximité du platelage, sans risque de piétinement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En 2017 ont été réalisés les travaux du Plan Plage du Vivier. Ces travaux de grande ampleur ont notamment permis la création de la première partie du platelage qu'il est prévu de poursuivre dans le projet ci-présenté (cf. annexes 3, 4 et 5)
Les habitats, les espèces et les problématiques sont les mêmes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments présentés, de l'objectif de protection de la lette du Vivier par sa mise en défens et la canalisation du public sur un itinéraire dédié, ainsi que les précautions qui sont prises pour l'implantation et la réalisation du cheminement pour éviter toute atteinte à la flore et à la faune protégée, nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Cartographie des mares de la lette du Vivier 8. Avis technique de l'animatrice Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le, 12/08/2022

Signature

S.O. SG
Sébastien GENDRY

Office National des Forêts
Agence Landes Nord Aquitaine
Site de BORDEAUX
9, rue Raymond Manaud - Bât. C4.2
33524 BRUGES CEDEX
Tél. : 05 56 00 64 74 - Fax : 05 56 00 64 70
ag.bordeaux@onf.fr



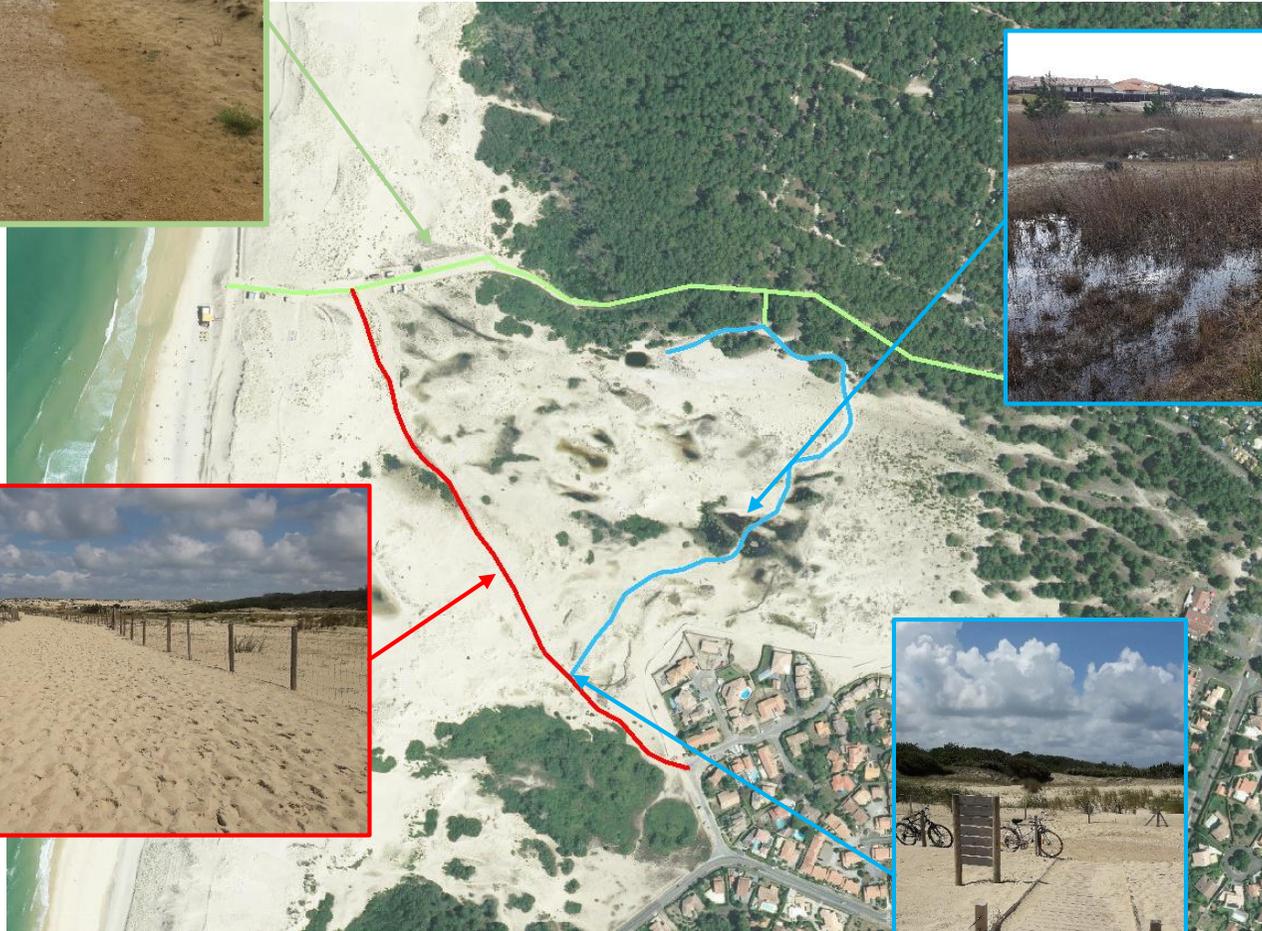
1:64 000

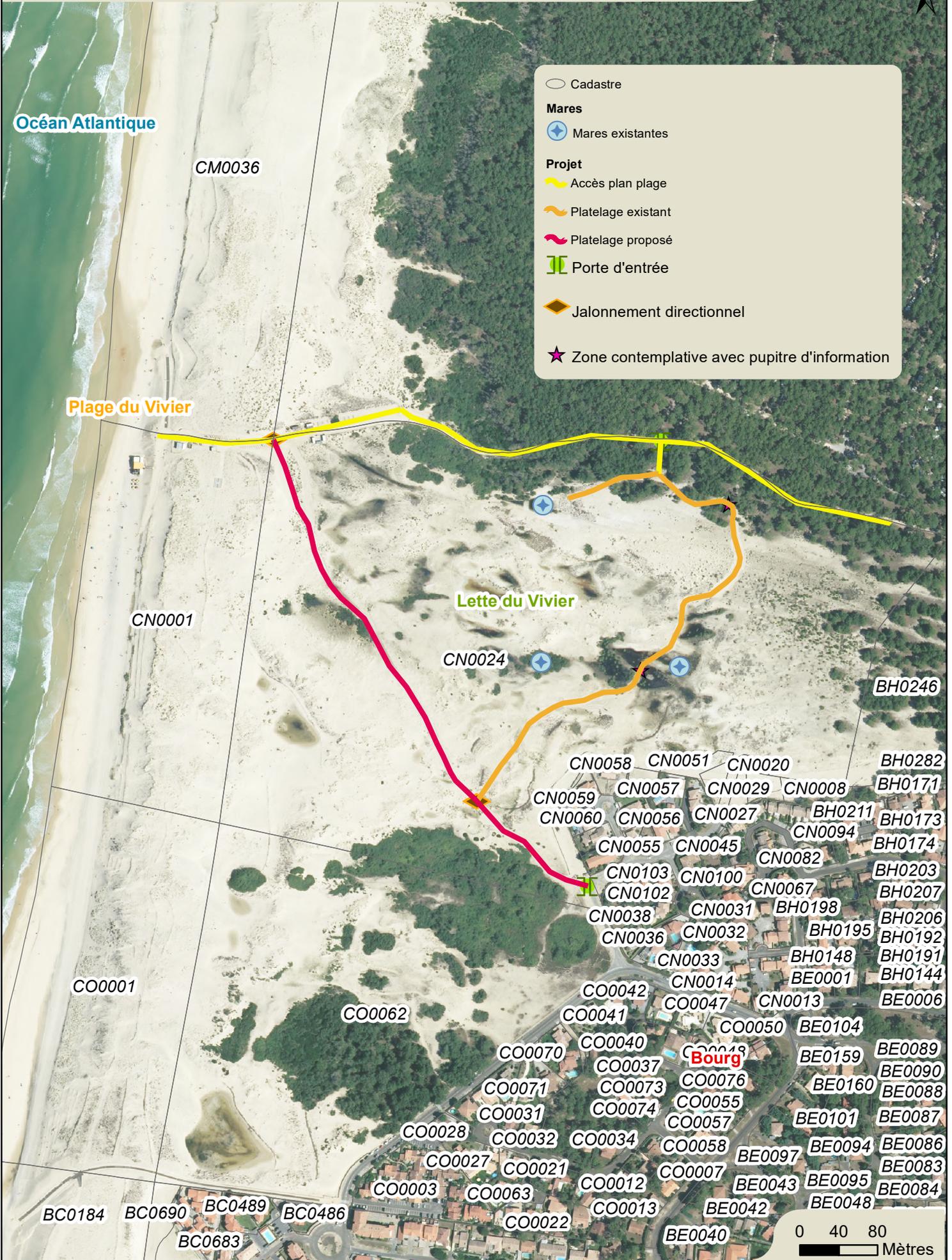
Sentier du Vivier

- Accès plan plage
- Platelage existant
- Platelage proposé

0 0,05 0,1
km
1:6 500

Localisation du projet dans son environnement





○ Cadastre

Mares

⊕ Mares existantes

Projet

↪ Accès plan plage

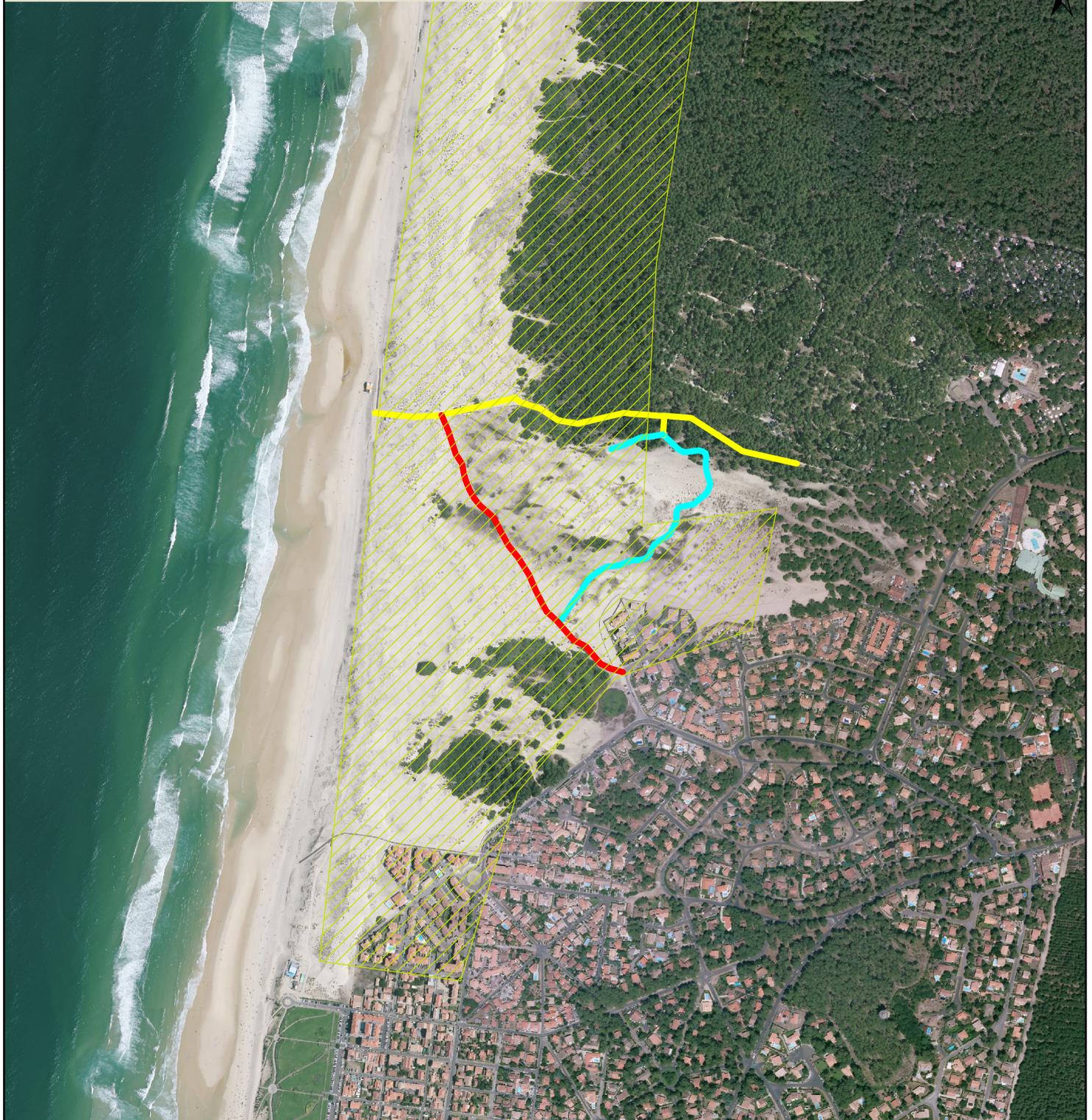
↪ Platelage existant

↪ Platelage proposé

⊥ Porte d'entrée

◆ Jalonnement directionnel

★ Zone contemplative avec pupitre d'information



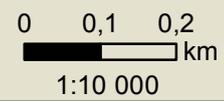
 Natura 2000 : dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage_FR7200710

Sentier de la lette du Vivier

 Accès plan plage existant

 Platelage existant

 Platelage proposé





Mares

-  Mares existantes
-  Mares à créer
-  Mares à reprofiler-contrat Natura 2000 en cours

Boucle du Vivier

-  Accès plan plage
-  Platelage existant
-  Platelage proposé

0 50 100
Mètres
1:6 000



Avis technique sur le projet d'aménagement du sentier pédagogique de la lette du Vivier

L'ambition du projet est d'aménager une promenade dédiée à la contemplation du milieu naturel de la lette du Vivier. Pour cela différents aménagements sont prévus. Le principal étant la prolongation d'un platelage bois déjà existant afin de créer une véritable boucle formant ainsi un parcours pédestre canalisé autour de la lette du Vivier. Le platelage sera réalisé dans la continuité de celui existant, sur 570 mètres afin d'éviter le franchissement et le piétinement de la zone. De plus, deux plateformes d'observation sont prévues sur le parcours, l'une permettant une pause à l'ombre avec méridiennes, l'autre à proximité d'une mare en place et d'une mare à restaurer, portée dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Ainsi, cela permettra l'observation et l'arrêt des usagers à proximité des mares en place sans pour autant impacter le milieu puisqu'elles ne seront pas directement accessibles. A noter que ces plateformes et le platelage sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La cartographie des aménagements du projet intégrant l'implantation des travaux prévus dans le cadre du contrat Natura 2000 déposé en mai 2021 est disponible à la fin du document.

En tant qu'animatrice Natura 2000 du site et après consultation et présentation du projet par Emilie Sautret et Laura Decrock, chargées de la mise en place de ce projet, j'émetts un avis favorable sur celui-ci et ce pour plusieurs raisons :

- Concernant le nouveau platelage créant ainsi une boucle « fermée », ce dispositif permet de limiter les divagations sur le site et de canaliser les usagers. En effet aujourd'hui, arrivés à l'extrémité du platelage actuel, les usagers traversent la lette (habitat HIC 2130 Dunes grises) pour rejoindre la plage. Boucler cet aménagement semble donc pertinent et permettra certainement de limiter l'ampleur des divagations et donc de réduire la dégradation du site (habitats et espèces) due au piétinement et au libre passage actuel.
Lors d'une sortie de terrain récente (29/06/2021) sur le site du Vivier j'ai pu « visiter » l'emplacement du platelage envisagé. Il se situe bien sur un cheminement déjà existant et utilisé (cheminement sans revêtement et canalisé par de l'Ursus). Le platelage aura une largeur moins importante que le cheminement actuel. Du fait qu'il soit plus restreint en largeur et surélevé, la circulation de l'entomofaune et de la petite faune sera facilitée. D'autant plus qu'il ne semble pas y avoir actuellement sur cet emplacement d'espèce végétale protégée. Seuls quelques rhizomes résistent au piétinement.
De plus, tout comme la portion de platelage déjà existante, ce nouveau platelage sera perméable et modulaire. La modularité de l'équipement permettra une réversibilité totale du site si cela était nécessaire dans les années à venir.

Photographie de la lette du Vivier

Schéma d'implantation du platelage, photo prise en drone mars 2021



Tournée terrain du 29/06/2021 : emprise du futur platelage et extrémité du platelage actuel



- Concernant les plateformes d'observation au nombre de deux, celles-ci permettraient d'offrir aux usagers des temps d'arrêts et d'observation du milieu. Des panneaux sont également prévus sur site et des informations propres à Natura 2000 seront intégrées.

- Concernant maintenant l'adéquation de l'implantation du projet de platelage avec le contrat Natura 2000 proposé en début d'année sur la création et la restauration de mares, il ne semble pas y avoir de contre-indications. En effet l'implantation du platelage ne passe pas sur les mares à restaurer ou à créer (voir cartographie du platelage). Une plateforme d'observation est même prévue à proximité d'une des mares à restaurer, ce qui permettra de donner une visibilité aux travaux mis en place dans le cadre de Natura 2000 s'ils ont lieu. D'un point de vue des habitats et des espèces, créer ce platelage permettra, comme cela a déjà été souligné précédemment de limiter la divagation des visiteurs sur le site et le piétinement de la dune. L'aménagement de racks vélos en entrée de site (accès depuis le bourg) limitera également la pénétration de cyclistes dans ce secteur.

Quelques préconisations à prendre en compte lors de la réalisation des travaux :

- L'étude réalisée en 2018 dans le cadre du Plan plage du Vivier ne fait pas état d'espèce pouvant être impactée par la création d'un platelage bois. De plus, la tournée terrain réalisé en juin 2021 n'a pas non plus fait état d'espèces protégées sur l'emprise de la création du platelage Néanmoins, la proximité avec l'habitat dune grise et des espèces protégés (comme le pélobate cultripède ou le lézard ocellé) demande une vigilance particulière du porteur de projet lors de la réalisation des travaux.
Il est conseillé à l'entreprise mandatée de mettre en défens les espèces floristiques protégées situées à proximité de l'emprise (c.f liste du DOCOB)
- Une attention particulière sera portée à la circulation des engins sur la plage et la dune. Elle doit être encadrée par un plan de circulation limitant au maximum les divagations dans le milieu dunaire. Pour ce faire, la définition de quelques cheminements sur chacun des sites en travaux est nécessaire, des accès sont existants et devront être utilisés afin de ne pas en créer de nouveaux (comme lors de la réalisation de la 1ere phase du chantier).
- Concernant la période de réalisation des travaux, il faudra éviter les travaux lors des périodes de reproduction des espèces en place : Pélobate cultripède : fin février à début mai
Sur le long terme, en cas de dynamique éolienne importante le platelage pourra s'ensabler. Dans ce cas, il faudra veiller à mettre en place des dispositifs de brise vent sur certains secteurs pour permettre de conserver la perméabilité du platelage.

Poursuite et valorisation du platelage de la lette du Vivier



-  Natura 2000 FR7200710
- Mares**
-  Mares existantes
-  Mares à créer
-  Mares à reprofiler
- Boucle du Vivier**
-  Accès plan plage
-  Platelage existant
-  Platelage proposé
- Mobiliers et signalétique**
-  Porte d'entrée
-  Jalonnement directionnel
-  Zone contemplative avec pupitre d'information

